Portrait du territoire

2

Profil démographique

2.1

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

En 2016, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton comptait sur une population de 1 807 habitants, représentant près de 2% de la population totale de la MRC des Maskoutains. Elle a connu une croissance constante depuis 1981. Toutefois, une légère régression de la population a été observée entre 2011 et 2016. Au courant des prochaines décennies, la population de Saint-Valérien-de-Milton devrait continuer de croître. Selon les prévisions émises par l'Institut de la Statistique du Québec, la population de la Municipalité devrait s'élever à 1 935 habitants d'ici 2031, représentant un taux de croissance de 7,2 % sur vingt ans.

Taux de croissance prévu 7,2 %

Évolution de la population de Saint-Valérien-de-Milton entre 1982 et 2020 et projection pour 2031

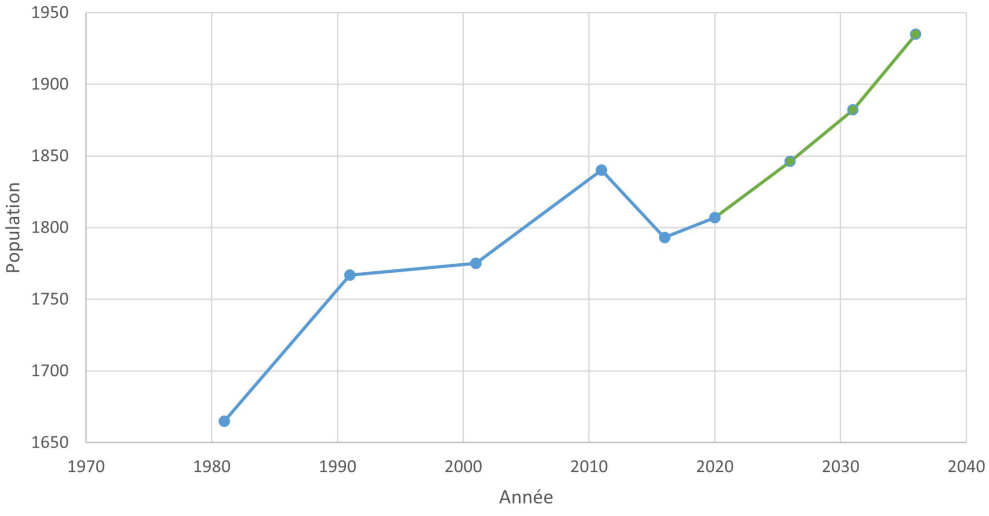

Sources : Statistique Canada, recensement 2016 & Institut de la Statistique du Québec, Projection démographique des municipalités du Québec, Édition 2019

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le vieillissement de population est un phénomène auquel l'ensemble du Québec doit faire face. Toutefois, si Saint-Valérien-de-Milton n'échappe pas au contexte de vieillissement de sa population, la municipalité est néanmoins légèrement moins affectée qu'ailleurs. Aujourd'hui, les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 14% de la population, comparativement à 19,8 % dans la MRC. L'âge médian y est également inférieur, étant de 39,6 ans pour la municipalité comparativement à celui de la MRC qui est de 43,7 ans. À Saint-Valérien-de-Milton, les groupes d'âge les plus nombreux sont ceux âgés de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans, représentant respectivement 26 % et 28 % de la population totale.

Néanmoins, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) estime l'âge moyen à Saint-Valérien-de-Milton devrait augmenter de 9,73 % d'ici 2036 et ainsi passer à 42,4 ans. De plus, la population âgée de plus de 65 ans et plus devrait presque doubler d'ici 2036, passant de 243 personnes à 424 personnes.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON EN 2016

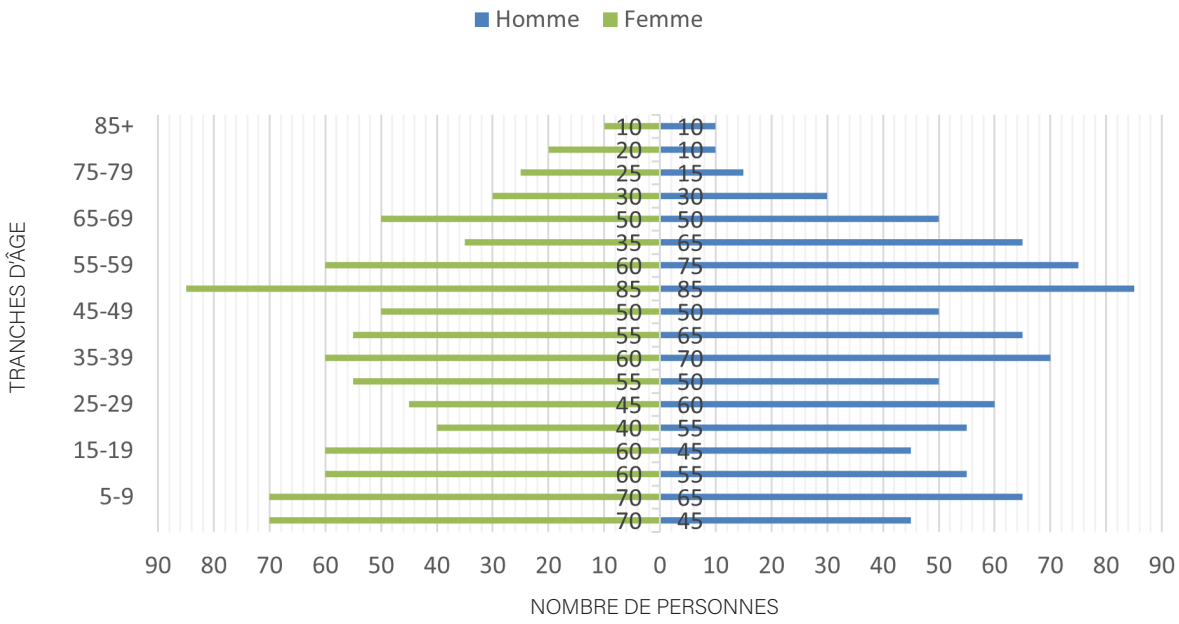

Source : Statistique Canada, recensement 2016

TAILLE DES MÉNAGES

En 2016, les ménages composés d'une seule personne représentaient plus de 26 % des ménages de Saint-Valérien-de-Milton. Cette proportion est inférieure à celle observée à l'échelle du Québec qui s'élève à 33 %. La taille moyenne des ménages privés à Saint-Valérien-de-Milton est composée de 2,5 personnes, une statistique comparable à celle observée à l'échelle de la province. En 2016, la population formait 710 ménages, soit une augmentation de 4,4 % depuis 2011 et de 56 % depuis 1981.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE

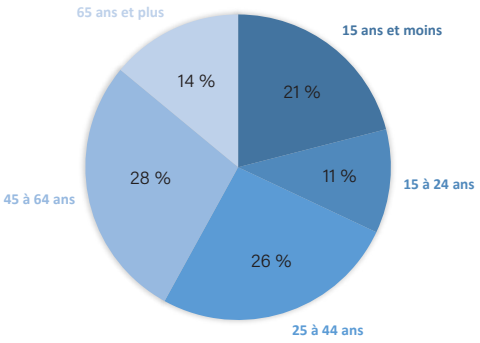

TAILLE DES MÉNAGES PRIVÉS

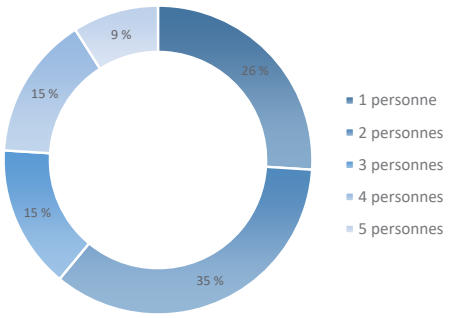

Source : Statistique Canada, recensement 2016

REVENU DES MÉNAGES

En 2016, le revenu moyen des ménages de Saint-Valérien-de-Milton s'élevait à 68 771 $ par année, une valeur inférieure au revenu moyen des ménages québécois (77 306 $), mais similaire à la valeur pour la MRC (69 412 $ par année). Toutefois, le revenu total médian des ménages à Saint-Valérien-de-Milton est supérieur à celui de la MRC des Maskoutains et celui de l'ensemble du Québec. En effet, le revenu total médian des ménages de la Municipalité a atteint 60 160 $ en 2016, comparativement à 55 917 $ pour la MRC des Maskoutains et à 59 822 $ pour l'ensemble du Québec.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

En 2016, à Saint-Valérien-de-Milton, 28 % de la population, âgée de 15 ans et plus détenait un diplôme d'école des métiers, comparativement à 20 % pour la MRC des Maskoutains. D'autre part, 28 % de la population ne détient aucun diplôme et 6 % de la population possède un diplôme d'études universitaires.

POPULATION ACTIVE

En 2016, la population active de Saint-Valérien-de-Milton était de 1 010 personnes, dont plus de 30 % travaillaient sur le territoire de la Municipalité. En 2018, 20 entreprises étaient présentes sur le territoire de Saint-Valérien-de-Milton. Le nombre d'emplois reliés au secteur industriel représentait 431 postes à temps plein et 31 postes à temps partiel, dont la majorité des employés résident à l'extérieur de la Municipalité.

SECTEURS D'EMPLOIS PRINCIPAUX DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

PRIMAIRE —

Le secteur primaire regroupe 190 emplois, ce qui correspond à 19 % de la population active de la Municipalité. L'agriculture représente la principale source d'emploi du secteur primaire.

SECONDAIRE —

Le secteur secondaire représente 275 emplois et 27,5 % de la population active de la Municipalité. On y recense 85 emplois dans le domaine de la construction et 275 dans celui de la fabrication.

TERTIAIRE —

Le secteur tertiaire regroupe le plus grand nombre d'emplois, soit un total de 535. Cela représente 53,5 % de la population active. Les domaines d'emplois les plus importants sont le commerce de détail avec 10 % des emplois, suivis des soins de santé et d'assistance sociale avec 6,5 % ainsi que les emplois reliés à l'hébergement et aux services de restauration avec 6 %.

Composantes identitaires
2.2

PORTRAIT GÉNÉRAL

La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est située sur le territoire de la MRC des Maskoutains, dans la région administrative de la Montérégie. La ville-centre de la MRC des Maskoutains est Saint-Hyacinthe où l'on y retrouve la plupart des services. Les municipalités contiguës à Saint-Valérien-de-Milton sont Saint-Liboire (nord-ouest), Saint-Dominique (ouest), Sainte-Cécile-de-Milton (sud), Roxton Pond (sud), Roxton (est), Acton Vale (nord-est) et Upton (nord). Les cinq dernières municipalités précédemment mentionnées font partie de MRC voisines, soient la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC d'Acton.

Le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est desservi en infrastructures d'égouts construites dans les années 1980. Selon le schéma d'aménagement révisé de la MRC, la capacité du réseau en 2015 était de 500 mètres cubes par jour, alors que l'utilisation en 2012 était de 204 mètres cubes par jour. La Municipalité ne dispose pas de service d'aqueduc. Enfin, Saint-Valérien-de-Milton dispose aussi d'un très bon réseau de télécommunication.

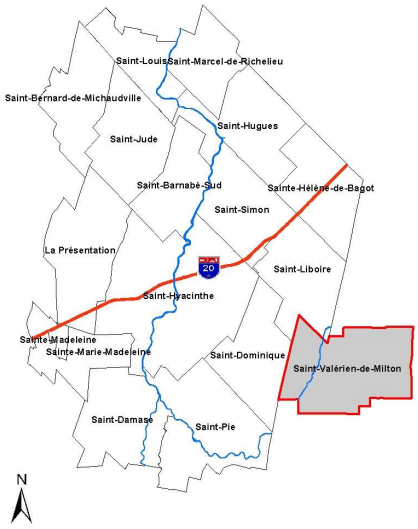

Source : MRC des Maskoutains

Source : Google Earth, 2021

VOCATION AGRICOLE

Le territoire de Saint-Valérien-de-Milton a une vocation agricole importante. La zone agricole permanente occupe une grande place dans la Municipalité et on y retrouve de nombreuses étendues de sols d'une très haute qualité (classe 2) ainsi que plusieurs productions porcines, laitières, bovines, avicoles et acéricoles. En complémentarité aux activités agricoles, l'agrotourisme est également présent dans la Municipalité, notamment la cabane à sucre Le Fou du Bois et la table champêtre de la Ferme La Rablouillère.

Seulement 0,83 % (87,9 ha) du territoire de Saint-Valérien-de-Milton n'est pas protégé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et peut être utilisé pour des fins autres qu'agricoles. Toutefois, tel qu'indiqué au Plan des affectations du sol - Secteur rural situé à l'Annexe 1-A, il se trouve à l'intérieur sur le territoire de la Municipalité deux zones agrorésidentielles, soit des zones agricoles où l'usage résidentiel est également permis, notamment l'ancien village d'Égypte, situé à l'intersection de la route 211 et du Rang de l'Égypte ainsi que le site d'un ancien terrain de camping, situé en bordure de la rivière Noire, près du 10e rang. Bien qu'autorisée, la construction de nouvelles résidences dans ces zones agricoles mixtes nécessite l'autorisation de la CPTAQ. Les terres agricoles ne sont pas desservies par des réseaux d'égout et d'aqueduc. Les bâtiments érigés en zone agricole possèdent plutôt des systèmes septiques individuels et des puits artésiens.

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET MANUFACTURIÈRES

Le long de la route 211 et de la rue Principale sont regroupées plusieurs activités commerciales et industrielles. Le secteur comprend notamment une entreprise de transport, des commerces de réparation de véhicules lourds, des garages mécaniques et d'entretien, un atelier d'usinage, une entreprise pour la construction de fermes, de toit et de palettes de bois. De plus, un ancien abattoir qui a fermé ses portes en 2007 et occupe une superficie importante dans le centre du noyau villageois.

Source : Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, Photo 4157478-1280

PÉRIMÈTRE URBAIN

Le périmètre urbain de Saint-Valérien-de-Milton encadre les chemins Milton et d'Upton (route 211), de même que la rue Principale. La superficie du périmètre urbain est de 87,85 hectares. En 2018, une superficie de 36 113,08 m^2 était toujours vacante, soit 4,11 % de la superficie totale du périmètre urbain. De cette superficie, 11 601,8 m^2 sont d'affectation résidentielle, 9 080,1 m^2 d'affectation industrielle et 15 431,18 m^2 d'affectation mixte (résidentielle et commerciale).

Périmètre urbain de Saint-Valérien-de-Milton

Source : Google Earth, 2021

Le périmètre urbain de Saint-Valérien-de-Milton a perdu, au fil du temps, son caractère villageois. Bien qu'il ait été autrefois distinctif et patrimonial, il est difficile aujourd'hui de lui attribuer une image typique, tant en regard à l'architecture du cadre bâti, à l'affichage que du paysage. Le cadre bâti y est tout de même en bon état.

Le périmètre urbain de Saint-Valérien-de-Milton est multifonctionnel, on y retrouve principalement les fonctions industrielle et résidentielle. Près du tiers de la population de la Municipalité réside dans le périmètre urbain, soit 510 personnes. La densité brute est de 5,8 personnes à l'hectare. Le seuil minimum de densité établi par la MRC des Maskoutains est de 4 logements par hectare pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton. La Municipalité possède aussi certains services publics, communautaires et récréatifs, tels qu'une caserne de pompiers, un bureau et un garage municipal, un centre communautaire, une école, un CPE, une église et un cimetière.

Sources : Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, Photos 127515866 & 20200715-094154

PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier de Saint-Valérien-de-Milton est composé de 788 logements privés. La typologie résidentielle est très homogène sur le territoire de la Municipalité, la très grande majorité des logements étant des résidences unifamiliales isolées. Près de 60 % des logements ont été construits avant 1980 et seulement 3,5 % ont été construits entre 2011 et 2016. Depuis 2002, on dénombre 71 constructions résidentielles, soit une moyenne annuelle de cinq mises en chantier. Ceci représente 2 % de l'ensemble des constructions de la MRC des Maskoutains durant cette même période. La valeur moyenne des logements est de 195 729 $ comparativement à 244 666 $ pour la MRC des Maskoutains. Plus de 92 % des logements privés sont occupés de façon permanente. L'offre de logements en location est limitée sur le territoire de la Municipalité, 82 % des propriétés étaient occupés par leurs propriétaires en 2016.

TYPOLOGIE DU PARC IMMOBILIER DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

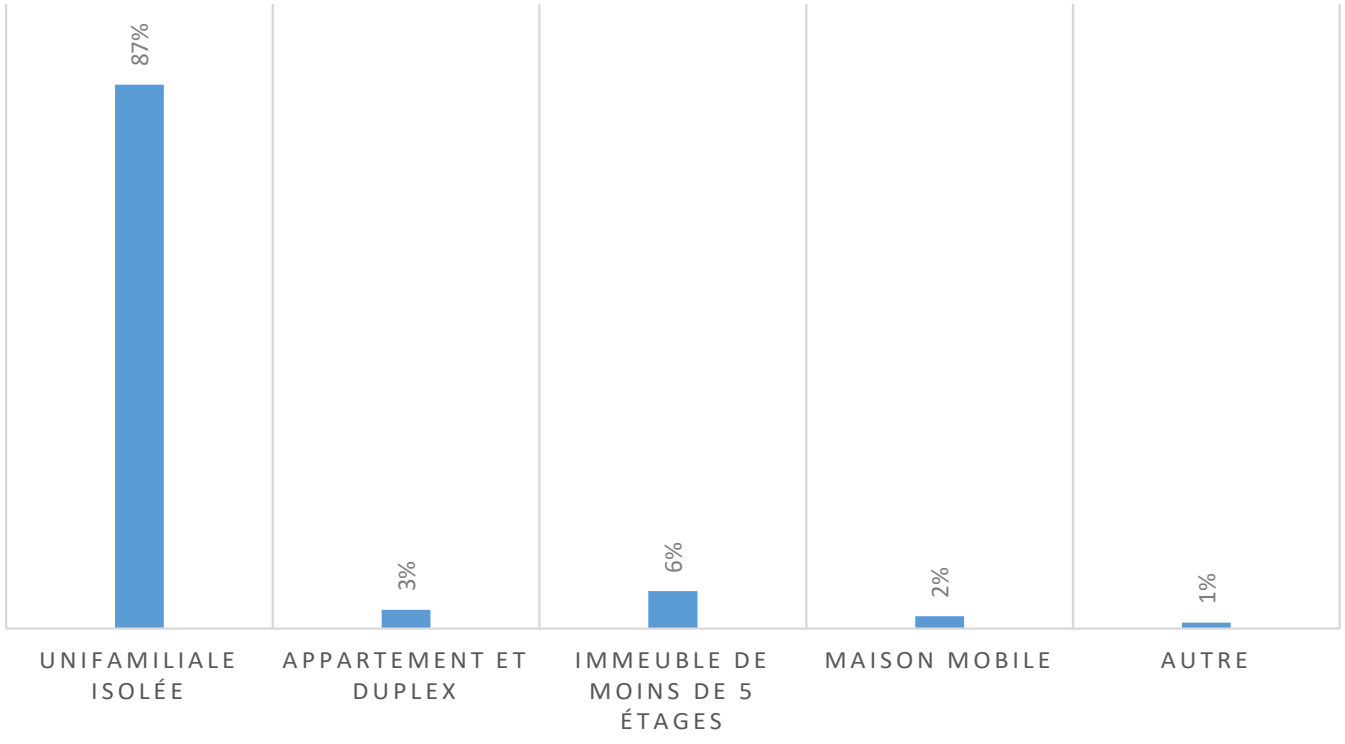

Source : Statistique Canada, recensement 2016

CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

Tel que le démontre le plan de l'Annexe 3, plusieurs contraintes naturelles et anthropiques sont présentes sur le territoire de Saint-Valérien-de-Milton. D'abord, un ancien dépotoir et un autre site contaminé sont situés à l'ouest de la rivière Noire sur le chemin Saint-Dominique, en territoire agricole. D'autre part, une carrière et une sablière sont présentes sur le territoire. Toutefois, lors de la révision du Schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, l'ensemble de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a été identifié comme un territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM), tel que démontré sur le plan de l'Annexe 6 intitulé *Plan du territoire incompatible avec l'activité minière*. Les TIAM sont définis comme étant les territoires dans lesquels la viabilité des activités qui s'y déroulent serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. Tout nouvel octroi de droit d'exploration minière est ainsi prohibé sur le territoire de Saint-Valérien-de-Milton.

Six réseaux de captage des eaux souterraines privés ont été mis en place pour desservir des sites particuliers de la Municipalité. Certains sont situés sur des terrains publics, soit sur les terrains du chalet des loisirs, de l'école Saint-Pierre et de la salle communautaire. D'autres desservent des terrains privés, soit les terrains de l'ancien camping Domaine La Détente, du restaurant le Cachot et de la ferme La Rabouillère offrant des activités agrotouristiques. Ces puits exigent un périmètre de sécurité et la préservation de leur intégrité demeure l'une des principales préoccupations de la Municipalité. L'usine de traitement des eaux usées, quant à elle, est située à l'extérieur du périmètre urbain.

Enfin, à la limite est, au sud du 6e Rang, il y a la présence d'une grande étendue de sol organique, soit un milieu humide boisé communément appelé « Tourbière de l'Égypte » résultant de l'accumulation de matières organiques à certains endroits mal drainés. La partie est du territoire municipal est plutôt vallonnée, ce qui diminue son potentiel pour la culture agricole. À l'ouest de la municipalité, le sol est plus plat, on y observe seulement une légère dénivellation en direction de la rivière Noire qui traverse la municipalité du sud au nord. Celle-ci se jette dans la rivière Yamaska entre Saint-Damase et Saint-Pie. Plusieurs autres cours d'eau sillonnent le territoire de Saint-Valérien-de-Milton. Les principaux sont la rivière Runnels, le cours d'eau Gazaille et le cours d'eau des Castors. La potentielle présence de zones exposées aux mouvements de terrain et de zones inondables, le long de la rivière Noir en amont du barrage de Sainte-Pie, n'a pas encore fait l'objet d'études détaillées. Ainsi, à ce jour, aucune zone exposée aux mouvements de terrains et aucune zone inondable n'ont encore été identifiées par une cartographie officielle.

Défis et enjeux d'aménagement du territoire

2.3

LA GESTION DE LA DENSIFICATION

Tel que présenté au *Plan des lots vacants et site à requalifier* à la page 17 du présent document, on retrouve quelques lots vacants dans le périmètre urbain de Saint-Valérien-de-Milton, dont dix lots sont situés dans des zones résidentielles. La plupart de ces lots ont une superficie d'environ 1 500 m^2. En plus de ces lots résidentiels, il y a également un lot vacant de 8 035 m^2 dans la zone mixte, le long de la route 211. Enfin, en plein cœur du village se trouve un important site à requalifier de 18 786 m^2. Sur ce site se trouve actuellement l'ancien abattoir de l'entreprise Olymel. Ce dernier a fermé ses portes en 2007 et son terrain est dorénavant localisé dans une aire d'affectation mixte.

LOTS VACANTS ET SITE À REQUALIFER DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBAIN

Lots vacants	Affectation	Superficie (m^2)
Lot 3 841 863	Mixte	8 035
Lot 3 841 837	Résidentielle	1 500
Lot 3 843 177	Résidentielle	957
Lot 3 842 055	Résidentielle	1 495
Lot 3 842 058	Résidentielle	1 497
Lot 4 247 393	Résidentielle	1 557
Lot 4 598 013	Résidentielle	1 500
Lot 4 598 016	Résidentielle	1 500
Lot 4 538 175	Résidentielle	1 592
Lot 6 220 331	Résidentielle	7 358
Lot 3 841 937	Résidentielle	2 762
	Total	29 753
Site à requalifier	**Affectation**	**Superficie (m^2)**
Lot 3 843 139	Mixte	18 786
	Total	18 786
	Grand total	**48 539**

Actuellement, le seuil minimal de densité brute d'occupation du sol pour les futurs développements d'un secteur résidentiel et mixte dans le périmètre urbain de Saint-Valérien-de-Milton est de 4 logements par hectare pour les deux prochaines périodes quinquennales. Selon les prévisions démographiques de la MRC des Maskoutains, 41 ménages additionnels s'installeraient dans la municipalité entre 2016 et 2031. Si les futurs développements résidentiels à Saint-Valérien-de-Milton se limitent à cette densité brute minimale, la Municipalité ne disposera pas de suffisamment de terrains pour accueillir la population projetée.

En effet, selon les analyses de la MRC, en 2016 Saint-Valérien-de-Milton observait un déficit d'espace pour la fonction résidentielle de 5,22 hectares pour accueillir les nouveaux ménages prévus entre 2016 et 2031, tel que démontré au tableau suivant :

MANQUE D'ESPACE POUR LA FONCTION RÉSIDENTIELLE SELON LE NIVEAU DE DENSITÉ

Nombre de ménages additionnels de 2016 à 2031 (1)	Espace nécessaire pour les nouveaux ménages (2)	Espace disponible (ha) pour l'usage résidentiel (3)	Différence entre l'espace disponible et l'espace requis (ha) (4)
41	10,36	5,14	-5,22

(1) : Projection démographique de la MRC des Maskoutains

(2) : Espace nécessaire calculé par la MRC à partir de la densité et la part de croissance des ménages

(3) : L'espace disponible en 2016 selon les données du SADR

(4) : Espace manquant, issu de la soustraction entre les besoins en espace et l'espace disponible

Enfin, dans l'éventualité qu'un réseau d'aqueduc vînt à être développé dans le périmètre urbain et qu'il puisse desservir les futurs développements résidentiels, ceux-ci devraient atteindre un seuil minimal de densité brute de 13 logements à l'hectare pour la période quinquennale de 2021 à 2026 et de 14 logements à l'hectare pour la période de 2027 à 2031. Advenant que la municipalité soit desservie par un nouveau réseau d'aqueduc, Saint-Valérien-de-Milton disposerait de suffisamment d'espace pour accueillir les ménages additionnels projetés par la MRC des Maskoutains. Toutefois, le développement d'un tel réseau d'aqueduc n'est pas planifié dans un horizon de 10 ans.

ENJEUX ET DÉFIS

01 — MANQUE D'ESPACES POUR SUBVENIR À L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE PROJETÉ PAR LA MRC

02 — MANQUE DE DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

03 — INTÉGRATION HARMONIEUSE DES DÉVELOPPEMENTS DE MOYENNE DENSITÉ DANS CERTAINS SECTEURS

04 — CERTAINS TERRAINS DISPONIBLES POUR UN REDÉVELOPPEMENT COMPORTENT DE NOMBREUSES CONTRAINTES

MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

PLAN DES LOTS VACANTS ET SITE À REQUALIFIER
1 DE 1

Échelle : 1 / 10 000

Grandeur du plan à l'origine : 8,5'' x 11''

Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Cadastre
- Cours d'eau
- Lacs et rivières
- Rues

Grandes affectations

- Résidentielle
- Résidentielle mixte
- Industrielle

Sites disponibles

- Lots vacants
- Site à requalifier

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La fonction commerciale est très peu présente à Saint-Valérien-de-Milton. La fonction commerciale régionale est assurée par la Ville de Saint-Hyacinthe, qui offre une plus grande diversité commerciale pour les résidents de Saint-Valérien-de-Milton. Les quelques commerces de la Municipalité se situent principalement sur la rue Principale et sur la route 211. Au cours des dernières années, la Municipalité a assisté à la fermeture d'un certain nombre de commerces. Ainsi, aujourd'hui, plusieurs espaces commerciaux sont non exploités et la fonction commerciale s'amenuise le long des artères principales du noyau villageois. En effet, les espaces disponibles pour la fonction commerciale s'élèvent à 1,9 hectare. En se basant sur le constat que les projections démographiques pour Saint-Valérien-de-Milton ne sont pas suffisante pour prévoir une expansion de nouveaux commerces de détail, ce sont surtout d'autres types de commerces qui pourraient voir le jour dans ces espaces. Selon les projections de la MRC des Maskoutains, les besoins pour les commerces autres que de détails pourraient s'élever à 1 hectare à Saint-Valérien-de-Milton d'ici 2031.

La fonction industrielle est très présente dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Valérien-de-Milton. En effet, le nombreux espace industriel y occupe 22,88 hectares, soit 26 % du périmètre d'urbanisation. Un seul lot de la zone industrielle de la Municipalité est encore vacant. Étant donné que les projections des besoins pour les activités industrielles de la MRC dépassent les espaces disponibles, l'expansion des activités industrielles à Saint-Valérien-de-Milton est à prévoir, notamment par le développement de ce lot vacant et puis par l'agrandissement potentiel d'industries existantes en empiétant dans la zone agricole, selon les dispositions prévues par la MRC de Maskoutains.

ENJEUX ET DÉFIS

01 — DIMINUTION DE L'OFFRE COMMERCIALE

02 — ARTÈRES COMMERCIALES PEU DYNAMIQUES, DÉVITALISÉES, INCOMPLÈTE ET PEU DIVERSIFIÉE

03 — SATURATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

La zone agricole de Saint-Valérien-de-Milton a des sols de très haute qualité, il est donc important de protéger l'intégrité et la bonne exploitation de ceux-ci. Deux aires d'affectation agrorésidentielle sont présentes sur le territoire de la Municipalité. Ces zones représentent un certain défi relativement à la cohabitation entre les activités agricoles et celles non agricoles. De plus, aux abords de la rivière Noire se trouvent plusieurs résidences de villégiature et résidences permanentes, ainsi que quelques terrains vacants. Ces derniers sont enclavés entre la rivière et la route et sont peu propices aux activités agricoles en raison de leurs petites dimensions et de leur proximité avec la rivière.

Les boisées occupent une place non négligeable à Saint-Valérien-de-Milton. Il est important de veiller à leur conservation et à leur protection pour leur valeur écologique, soit pour la présence de milieux humides ou pour aider à contrer l'érosion éolienne. Parmi les boisés de la Municipalité se trouvent une étendue de sol organique ainsi qu'un bon nombre d'érablières. Ces érablières représentent notamment 41,7 % du couvert forestier de la municipalité, soit 1 433,8 hectares.

ENJEUX ET DÉFIS

01 — COHABITATION DES UTILISATIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

02 — PRÉSENCE DE CERTAINES PRATIQUES AGRICOLES NON DURABLES

03 — PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET CONSERVATION DE LA QUALITÉ DES SOLS ORGANIQUES

04 — PROTECTION DES BANDES RIVERAINES, DES COURS D'EAU, DES LACS

L'IMAGE DU NOYAU VILLAGEOIS

La plupart des logements du périmètre d'urbanisation sont des résidences unifamiliales individuelles de type «bungalow» et «cottage». Les immeubles d'habitations multifamiliales ne représentent qu'une très faible proportion du parc immobilier de la Municipalité. L'architecture du noyau villageois a évolué sans ligne directrice. Le cadre bâti de Saint-Valérien-de-Milton est devenu assez hétéroclite et le caractère villageois de la Municipalité s'est estompé avec le temps.

La qualité paysagère du noyau villageois est plutôt faible. D'un côté, on retrouve peu de mobilier urbain et d'espaces verts aménagés et de l'autre côté, l'omniprésence de stationnement, de surface pavée et d'entreposage extérieur nuit à l'image du noyau villageois.

Le patrimoine, qu'il soit bâti ou paysagé est un élément essentiel à la définition de l'identité d'un territoire. Sa protection assure de maintenir l'unicité d'une communauté et permet de conserver dans la mémoire collective les bâtiments, les lieux et les figures qui ont contribué au développement identitaire du territoire. Bien que le patrimoine bâti de Saint-Valérien-de-Milton se soit estompé avec le temps, quelques bâtiments témoignent toujours du caractère d'antan de la Municipalité, notamment l'église de Saint-Valérien-de-Milton et son presbytère. De plus, quelques autres bâtiments résidentiels, dont le 1325 et 1369, rue Principale, présentent un certain intérêt patrimonial, mais ceux-ci ne sont pas formellement identifiés.

Le presbytère de Saint-Valérien-de-Milton est une résidence à caractère religieux construite en retrait de la voie publique, sur un terrain planté d'arbres matures. Le bâtiment illustre la persistance des formes issues de l'architecture classique à la fin du XIXe siècle. Construit de 1877 à 1879, il présente plusieurs éléments répandus dans l'architecture résidentielle bourgeoise de l'époque.

Presbytère de Saint-Valérien-de-Milton en 2018

1369 Rue Principale

Église de Saint-Valérien-de-Milton

ENJEUX ET DÉFIS

01 — MANQUE DE COHÉRENCE DANS L'ENCADREMENT ESTHÉTIQUE DU CADRE BÂTI ET DE L'AFFICHAGE

02 — CONSERVATION DES BÂTIMENTS ET PAYSAGES À INTÉRÊT PATRIMONIAL OU À CARACTÈRE IDENTITAIRE

03 — GESTION DES USAGES NUISANT À LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

04 — RECONFIGURATION DU CARACTÈRE VILLAGEOIS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

LE PLAN DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Tel qu'indiqué au Plan du réseau de transport situé à l'Annexe 2, la Municipalité est principalement structurée par la route régionale numéro 211 (axe nord/sud) et par les chemins de Roxton et de Saint-Dominique (axe est/ouest). Les 8e, 9e et 11e Rang sont également des axes importants puisqu'ils relient la Municipalité aux autres routes régionales de la région. Certains rangs du réseau local sont toujours en terre. Sur la route 211 et les différentes routes collectrices de la Municipalité, le débit journalier moyen atteint jusqu'à 2 600 passages, dont près de 20 % sont des camions sur certains tronçons. Le plan de camionnage de la MRC identifie le Chemin de Roxton, le 8e Rang et le Chemin de la Grande Ligne comme des routes de transit pour le camionnage. Le chemin Saint-Dominique et la route 211 sont identifiés dans le plan de camionnage comme des routes restreintes. Sur la 211 et sur le chemin Saint-Dominique, certains problèmes de circulation sont observés. Ceux-ci sont notamment causés par la multiplication des accès privés sur certains tronçons de ces voies.

Le réseau de la Maskoutaine (parcours cyclable régionale) relie Saint-Valérien-de-Milton aux autres municipalités de la MRC, par le biais de son circuit des Rivières. Ce réseau de piste cyclable est principalement destiné à la pratique de cyclisme pour la récréation plutôt que dans une perspective de déplacement fonctionnel. Une piste cyclable municipale d'environ 300 m relie le terrain du chalet des loisirs et le noyau villageois.

Enfin, Saint-Valérien-de-Milton dispose d'un point de chute pour le transport collectif régionale, situé au 1384, rue Principale, et de trottoirs le long de la rue principale. Toutefois, les parts modales des déplacements effectués en transports collectifs et en transport actifs demeurent très faibles.

ENJEUX ET DÉFIS

01 — PART MODALE DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS EN VOITURE DE 83,5%, SOIT 685 DÉPLACEMENT EFFECTUÉS EN VOITURE VERSUS 80 À PIED

02 — ACCÉLÉRATION DE LA DÉTÉRIORATION DE LA CHAUSSÉE DUE AU CAMIONNAGE, NOTAMMENT DU CHEMIN SAINT-DOMINIQUE ENTRE LE CHEMIN DE L'ÉCOLE ET LE CHEMIN D'UPTON

03 — VITESSE DES VÉHICULES SOUVENT EXCESSIVE ET DANGEREUSE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS

LA POLLUTION LUMINEUSE

Une pollution lumineuse est observée sur le territoire de la municipalité, autant en milieu rural que dans le noyau villageois. En zone agricole, l'éclairage le plus néfaste est produit par les sentinelles de ferme. Au village, elle provient de diverses sources lumineuses qui ensemble créée un éclairage diffus. Cette l'utilisation inadéquate et abusive de l'éclairage artificiel affecte le confort nocturne de plusieurs résidents, l'accessibilité à un ciel étoilé de qualité et l'équilibre de l'écosystème local (la faune et la flore).

Sans diminuer la sécurité et la fonctionnalité du territoire ainsi que l'usage et la jouissance des propriétés privées, un effort collectif quant aux dispositifs d'éclairage est nécessaire afin que la pollution lumineuse diminue conséquemment sur le territoire de Saint-Valérien-de-Milton.

ENJEUX ET DÉFIS

01 — CADRE DE VIE PAISIBLES DÉRANGÉS PAR DES LUMIÈRES PUISSANTES ET CONTINUES

02 — MISE EN VALEUR DES PAYSAGES NOCTURNE

03 — CONSERVATION DE L'ÉTAT NATUREL DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE